



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

DANS LE CADRE DES AUDIENCES DU BAPE

SUR

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

PAR

GAÉTAN BAYEUR

Un citoyen préoccupé

Le 12 mai 2021

Introduction

La gestion des déchets prend un sens différent et beaucoup plus tangible pour les citoyens qui, comme à Ste-Geneviève-de-Berthier, ont à subir un méga site d'enfouissement.

Malgré la désapprobation et les nombreuses interventions des citoyens des municipalités environnantes et malgré le rejet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de ce méga projet d'enfouissement de Dépôt rive-nord, celui-ci s'est concrétisé.

Dans ce contexte, ce mémoire vise essentiellement à mettre en lumière cette réalité de la gestion des déchets qui est responsable d'une iniquité sociale et environnementale importantes entre les régions exportatrices et les municipalités locales qui en subissent les conséquences.

La problématique

Avant toute chose, s'il y a un aspect sur lequel tous s'entendent, c'est que notre société de consommation génère beaucoup trop de déchets, lesquels constituent bien souvent un gaspillage des ressources, en plus d'engendrer des impacts environnementaux et sociaux importants lorsqu'on doit en disposer.

L'enfouissement des déchets est au cœur de mes préoccupations comme bien d'autres citoyens qui subissent les impacts d'un méga site d'enfouissement dans leur milieu de vie.

Ce méga site d'enfouissement implanté dans un secteur boisé et paisible, là où les gens pouvaient se promener et relaxer en pleine nature, est venu perturber tout ce secteur qui a perdu son charme et sa tranquillité.

En plus de la perte de très grandes superficies de forêt qui ont laissées la place aux déchets et aux activités connexes, les boisés environnants le site, sont interdits d'accès par le propriétaire du lieu d'enfouissement.

Les odeurs et le transport des déchets viennent également perturber la tranquillité et la qualité de vie de toute une communauté.

Cette iniquité sociale, découle malheureusement de décisions politiques suite à des ententes monétaires entre le promoteur et la MRC de Joliette et la municipalité de St-Thomas.

La municipalité de St-Thomas a notamment obtenu 500 000 \$ en échange d'un vote favorable au projet et un autre 500 000 \$ pour un appui à la CPTAQ, si le dézonage était accepté. Ce fut le cas.

Cette situation est déplorable et dénote un manque élémentaire de rigueur des élus municipaux dans une décision aux conséquences environnementales et sociales graves.

La justification de ce méga site d'enfouissement ne repose pas sur une concertation, ni sur les besoins de la région et encore moins sur une étude afin de déterminer la meilleure option pour la disposition de nos déchets. Il repose sur des ententes monétaires.

Une seule option a été évaluée, celle du promoteur.

Ce très bref historique vise tout simplement à faire valoir que ces façons de faire sont irresponsables dans une démarche de planification régionale de la gestion des déchets.

La régionalisation

L'implantation d'un méga site d'enfouissement dans une région est incontestablement un obstacle à une planification régionale compatible avec les besoins et les attentes de la population.

Le principe de la régionalisation en est un de justice et d'équité sociale. L'équité entre les régions, c'est d'abord et avant tout que chaque région prenne en charge les déchets qu'elle génère.

J'ose croire qu'il est révolu le temps où les politiques de gestion des déchets étaient adaptées à volonté des promoteurs. Les décisions des élus se doivent d'être le reflet de la volonté populaire.

De toute évidence, il y a des alternatives mieux adaptées aux besoins d'une région. Ce n'est pas les choix qui manquent, c'est la volonté politique de rechercher l'option de moindre impact qui fait défaut.

Un site d'enfouissement, dont le choix découle d'une concertation régionale et en fonction des besoins de la région, recevra une bien meilleure acceptabilité sociale qu'un méga site d'enfouissement privé sur lequel les municipalités n'ont aucun contrôle.

Les impacts environnementaux et sociaux seront d'autant amoindris si le site est judicieusement choisi et d'une taille en fonction des besoins.

Tant et aussi longtemps que certaines MRC auront la possibilité d'exporter leurs déchets, c'est probablement se qu'elles feront. Elles exporteront le problème plutôt que de l'assumer.

L'exportation des déchets vers les mégas site d'enfouissement est devenu pour certains élus la voix de la facilité, la solution. Il est important que le principe de la régionalisation soit plus qu'un principe, il doit devenir une réalité.

En conclusion

Depuis déjà beaucoup trop longtemps, nos gouvernements parlent de régionalisation sans toutefois prendre les mesures nécessaires pour y parvenir.

Dans notre société démocratique, les lois et les règlements ont tous un point en commun, la recherche de justice et d'équité entre les citoyens. Le principe de la régionalisation tend vers cette recherche de justice et d'équité.

Notre société a la capacité et la maturité nécessaire pour assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des déchets qu'elle produit. Il est révolu le temps où les promoteurs dictent leur volonté à nos élus. La volonté populaire est le fondement de notre société démocratique.

En conclusion, la solution passe par le courage politique de notre gouvernement de ne plus autoriser l'exportation des déchets hors d'une région. Je conviens toutefois, si la démonstration est faite de l'impossibilité d'implanter un site sur le territoire d'une région, il devra alors nécessairement y avoir un processus d'approbation par la population qui accueillera les déchets de cette région exportatrice.

Enfin, je crois que notre gouvernement ne devrait plus autoriser de site d'enfouissement privé, afin de réaliser une véritable gestion écologique, démocratique et responsable de nos déchets.

Avec tout le respect et la confiance envers la commission sur les audiences du BAPE,

Sincèrement Vôtre,

Gaétan Bayeur

Un citoyen préoccupé